



COMITÉ SOCIAL

# CSA-M

## du 11 mai 2023

Boycotté par l'ensemble des organisations syndicales représentatives du ministère des Armées, en raison de la lutte contre le projet de réforme des retraites, ce Comité Social d'Administration Ministériel (CSA-M) était donc le premier de cette nouvelle mandature sous la présidence de M. Christophe MAURIER, Secrétaire Général pour l'Administration (SGA) et en l'absence remarquée du ministre des Armées qui préfère honorer de sa présence le CSFM, une fois encore.

Après quelques mots d'introduction du SGA pour rappeler la très bonne participation des personnels civils aux élections professionnels et la reprise de l'agenda social, la parole a été donnée à la directrice des ressources humaines de la DGA. La veille du CSA, un personnel de la DGA s'est en effet donné la mort sur son lieu de travail. Un soutien psychologique a été mis en œuvre auprès des équipes, affectées par ce décès, et auprès de sa famille. Une minute de silence a été observée par l'ensemble des membres du CSA-M.

Après lecture des déclarations liminaires, qui ont toutes évoqué la réforme des retraites, (cf déclaration FO jointe) le SGA a donné la parole à Mme Lombard, chef du Service Réglementations Ressources Humaines (SRRH) qui a précisé que des « fiches réflexes » ont été communiquées aux employeurs afin de traiter les situations des agents non concernés par un départ en retraite à court terme. Pour les autres (nés en 1961 et 1962 notamment), un courrier leur a été adressé ou le sera d'ici fin mai. Cela concerne environ 300 agents et ouvriers d'état. Le service des pensions (SPRP) sera renforcé pour absorber rapidement ce surplus d'activité.

FO prend acte de la volonté soulignée par le DRH-MD d'accompagner les personnels

partant à la retraite. Pour autant il y a des personnels dont la situation est complexe et attendent depuis des mois des réponses pour pouvoir partir. Qu'en est-il des personnels ayant récemment bénéficié d'une rupture conventionnelle ? Attention à ce que des agents ne se retrouvent pas à un moment donné sans revenu du fait de leur situation administrative, notamment les agents ayant bénéficié d'un départ en IDV.

A FO ayant évoqué que trop souvent le MINARM se défausse sur la DGAFP qui impose ses vues, le SGA et le DRHMD ont répondu en insistant sur les discussions « incessantes » entre le MINARM, DGAFP et Direction du Budget... pour défendre les intérêts des personnels et profiter de toutes les « possibilités ouvertes ». C'est ainsi que plusieurs dérogations à la Loi de Transformation de la Fonction Publique ont pu être obtenues notamment dans le domaine SST du fait du caractère industriel des activités du MINARM.

FO dénonce cependant un excès d'injonctions de la DGAFP pour « retourner au droit » et souligne qu'il faut reconnaître l'effet « sillage » des mesures accordées au personnel militaire et qui profitent au personnel civil comme c'est le cas pour l'action sociale. Pour autant, il serait bon d'éviter les erreurs de communication, par





COMPTES RENDUS

exemple en ce qui concerne la plaquette d'information sur le plan famille V2, dans laquelle il n'est pas fait mention des personnels civils.

L'ODJ du CSA-M prévoyait les points suivants:

- Désignation du secrétaire et du secrétaire adjoint de séance
- Règlement intérieur du CSA-M et de la FS-M
- Agenda social
- Information sur deux projets de décrets
- questions diverses.

#### ■ Désignation du secrétaire et du secrétaire adjoint de séance

Il a été rappelé que le secrétaire adjoint était généralement désigné parmi les représentants de la première organisation syndicale. **FO** a souligné qu'il serait bon de rappeler cette règle dans les CSA-R et CSA de BDD... Ce rappel est bien évidemment à l'adresse des autres organisations syndicales.

Le secrétariat adjoint du CSA-M sera donc assuré par la CFDT.

#### ■ Règlement intérieur du CSA-M et de la FS-M

Dans un contexte de mouvements sociaux, la tenue de multilatérales et bilatérales ayant été bousculée, toutes les remarques faites par les OS n'ont peut-être pas été remontées comme il convient. Ce point est donc reporté au prochain CSA-M. Le projet de RI pour la FS-M sera présenté lors de la réunion de l'instance le 28 juin prochain.

Concernant les CSA-R, CSA-BDD..., le SGA a diffusé un modèle de RI par instance. Par conséquent l'absence de vote pour le RI du CSA-M ne devrait pas impacter les autres instances.

#### ■ Agenda social

**FO** a fait remarquer qu'il est essentiel que l'administration montre sa volonté de prendre en compte les revendications des

organisations syndicales afin que les réunions du CSA-M ne soit pas une chambre d'enregistrement stérile. **FO** a des propositions à faire, notamment sur l'accord cadre « temps de travail ». La prise en compte de la situation salariale des catégories C est un impératif (écrasement des grilles ayant pour conséquence l'absence d'augmentation du traitement indiciaire sur un nombre croissant d'années). Ce dossier important est porté par **FO** lors des discussions de l'agenda social. Le sujet des frais de déplacement est à réétudier compte tenu des augmentations très importantes des tarifs, notamment en région parisienne. Enfin, les agents notamment en province s'insurgent du manque de visibilité sur les parcours professionnels et beaucoup d'efforts sont à faire pour ouvrir davantage de postes de soutien à des personnels civils.

Mme Lombard a précisé que l'agenda social ne se limite pas à des échanges au niveau ministériel mais il doit être décliné au niveau des employeurs (qui en ont été dûment informés).

M. Gravelaine, chef du Service Ressources Humaines Civiles (SRHC), a évoqué le sujet de la convergence indemnitaire (IFSE) déjà engagé au niveau des services déconcentrés qui va se poursuivre. Des écarts se creusent effectivement au niveau de la catégorie A. Le SGA a insisté sur la nécessité de constituer des dossiers « solidement étayés » pour retenir l'aval de la DGAFP.

#### ■ Information sur deux projets de décrets

- 1) modalités de classement des fonctionnaires de catégorie B nommés dans le corps des ICD suite au décret n° 2022-1209.
- 2) modification du décret n° 2017-180 concernant le recrutement de préparateurs en pharmacie hospitalière.

Ces deux projets ont été communiqués très tardivement aux OS, sans qu'il puisse y





COMPTTE REUNIO

avoir de réunions de concertation. Aussi **FO** a demandé des réunions bilatérales pour lever les interrogations qu'a suscité l'examen de ces deux textes avant qu'ils soient représentés en CSA-M.

S'agissant du deuxième texte, qui a vocation à corriger un lien erroné figurant dans le décret n° 2017-180 en lien avec le mode de recrutement des préparateurs en pharmacie, la représentante du SSA s'est voulue rassurante : ceci n'aura aucun impact sur les agents en place mais uniquement sur les recrutements futurs.

#### ■ Questions diverses

**FO** a évoqué le sujet des Conseils Médicaux pour lesquels des candidatures sont attendues avant la fin du mois de mai. Compte tenu du contexte des semaines précédentes, **FO** demande un report de la date limite de recueil des candidatures. Le SGA a accédé à notre demande et reporté cette date limite au 15 juin.

**FO** dénonce le manque d'efficacité de la gestion du parc informatique en général, des SMOBI, et des clés TOKEN en particulier.

#### CONCLUSION

**Un CSA-M d'installation qui se tient après trois mois d'interruption du dialogue social.**

**Comme évoqué dans la déclaration liminaire, Force Ouvrière se fiera aux actes pour savoir si le dialogue social peut reprendre dans de bonnes conditions. Il va falloir pour cela que l'Administration retrouve (ou trouve) le chemin de la véritable négociation avec la volonté de répondre à nos revendications. Une chose est certaine : rien ne sera plus comme avant !**

Paris, le 24 mai 2023





# COMITÉ SOCIAL

## D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL

**CSA-M**

du 11 mai 2023

Monsieur le Secrétaire Général,

Ce premier Comité Social d'Administration Ministériel élu lors des élections de décembre 2022 se tient dans un climat social particulièrement tendu et après plusieurs mois durant lesquels les organisations syndicales représentatives de ce ministère ont décidé de façon unitaire de ne pas siéger dans les instances dites « de concertation ». Cette décision inédite était une réponse à une situation elle aussi inédite par le mépris avec lequel ce gouvernement a traité les organisations syndicales et de jeunesse de ce pays.

Nous ne ferons pas l'économie, en préambule de ce CSA-M, de revenir sur ce qui nous a conduit à une telle situation. Alors que plus de 70 % des citoyens et plus de 90 % des salariés actifs sont opposés à la réforme des retraites mettant à bas les régimes spéciaux, imposant un allongement de la durée de cotisations et un recul de l'âge légal de départ à la retraite, le chef de l'Etat et son gouvernement ont délibérément choisi la voie du mépris et de l'arrogance envers les représentants des salariés que nous sommes et la représentation nationale.

Non contents de ce comportement d'un autre âge dans une démocratie qui se veut sociale, ils n'ont eu de cesse d'utiliser la provocation par des petites phrases dont le président de la République a le secret ou le mensonge éhonté en prétendant que les organisations syndicales n'ont rien proposé. En réalité, il n'y a jamais eu de concertation, et encore moins de négociations sur le sujet. Dans l'esprit du président et de sa première ministre, ça a toujours été : fin des régimes spéciaux, départ à 65 ans et « circulez, il n'y a rien à voir » ! Et leur pseudo ouverture pour un départ à 64 ans n'est qu'une escroquerie intellectuelle puisqu'elle est accompagnée d'une accélération de la réforme Touraine.

Ils ont même ouvertement pris le parti de ne tenir aucun compte des conclusions du COR dont le président lui-même a affirmé qu'il n'y avait aucun caractère de gravité en matière de financement du système de retraites français. En l'occurrence, les mêmes experts, sur lesquels s'est appuyé le gouvernement, qui prévoient un déficit de 12 milliards d'euros à l'horizon 2030, se sont juste trompés de 8 milliards en deux ans. Ils prévoyaient un déficit de 5 milliards en 2022 alors que le financement des retraites est excédentaire de 3 milliards.



A en croire le chef de l'Etat, 12 milliards de déficit est insurmontable, mais 157 milliards d'aides publiques aux entreprises sans aucune conditionnalité ne pose aucun problème. Comme quoi, on choisit ses amis et rarement sa famille ! Et arguer du fait que la réforme des retraites faisait partie du programme du président candidat pour l'imposer de la sorte, c'est oublier un peu vite les conditions de l'élection présidentielle et c'est, très clairement, jouer avec le feu.

Nous aurons eu droit à toute la panoplie de ce qui peut se faire en matière d'indécence politique, à commencer par le ministre du travail qui a tenté de se convaincre lui-même du caractère social de sa réforme. Comment pouvait-il en être autrement de la part de l'instigateur de la réforme de l'assurance chômage et de la Loi de Transformation de la Fonction Publique qui n'est qu'une attaque en règle contre les organisations syndicales ? Sans doute avait-il également trouvé socialement juste d'évincer les syndicats de tout droit de regard sur le déroulement de carrière de agents et de supprimer les CHSCT. Selon l'adage, tout homme a le droit d'être en contradiction avec lui-même, mais érigé à ce point en principe de fonctionnement, ça devient un art.

Nous sommes présents aujourd'hui mais pour Force Ouvrière cela ne vaut pas acceptation de la réforme ni oubli. Non, nous ne passons pas à autre chose, non, la vie ne reprendra pas son cours comme si rien ne s'était passé. Nous exigeons toujours l'abrogation de cette loi portant réforme des retraites comme nous revendiquons et ne cesserons pas de revendiquer l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique.

Nous sommes présents aujourd'hui, mais plus exigeants que jamais. Ce gouvernement est disqualifié à nous considérer comme des partenaires sociaux. Si le chef de l'Etat a voulu nous traiter en ennemis et nous faire comprendre que nous n'étions pas des partenaires, qu'il se rassure, le message a été reçu et nous agissons en conséquence. Nous nous sommes résolument inscrits depuis des années dans une pratique du dialogue social parce que nous sommes attachés à la négociation et la pratique contractuelle. Mais pour appliquer cette pratique, il faut être deux, et ne pas mépriser ses interlocuteurs. Il y aura un « avant » et un « après » réforme des retraites, et plus rien ne sera comme avant. Il nous faudra autre chose que des déclarations d'intention et des pseudos concertations pour nous contenter et nous faire reprendre le chemin du dialogue social « apaisé et constructif ». Et il faudra d'autres réponses à nos revendications que « la DGAFP ne veut pas » pour que nous acceptions de poursuivre les discussions. En l'occurrence, l'agenda social inscrit à l'ordre du jour de ce CSA-M nous démontrera vite si les choses ont évolué ou pas, à commencer par la Protection Sociale Complémentaire dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'a pas démarré sous les meilleurs auspices.

Ce dossier, c'est l'antithèse de ce que je viens de démontrer, car, en réalité, et en dépit des apparences, il n'y a jamais eu de négociation ministérielle sur ce thème. Depuis le début, à l'instar de la majorité des sujets dont nous discutons dans ce ministère, la mainmise de la Fonction Publique et de son bras armé, la DGAFP, interdit toute marge de manœuvre. Pire, on nous prend pour des benêts en nous présentant comme une avancée la possibilité de prendre en charge une partie des garanties optionnelles à hauteur de 5 € alors que cette proposition a été présentée à l'ensemble des ministères et que nous souhaitions discuter du panier de soins. Encore une fois, la Fonction Publique agit en pouvoir central tout puissant et ne veut pas voir une tête qui dépasse. Cela fait des années que nous dénonçons cette vision d'une DRH de l'Etat instaurée sous Nicolas Sarkozy que personne n'a remis en cause depuis. Maintenant, ça suffit ! Nous n'entendons pas continuer de nous inscrire dans des discussions qui n'ont de négociation que le nom.



Nous ne découvrons pas les choses, puisque dès le début des échanges avec vos services, il nous a été clairement signifié, à chacune de nos propositions, que la Fonction Publique était opposée à toute modification du panier de soins.

Il en va de même pour tous les autres sujets inscrits à l'agenda social. Nous voulons bien discuter de l'accord cadre ARTT de 2002, mais à la seule condition que cela soit au bénéfice des agents. Et la meilleure façon d'y arriver, ce n'est certainement pas en commençant par supprimer les jours de congés dits « d'ancienneté ». Et, de grâce, qu'on ne vienne pas me dire la main sur le cœur que cette mesure n'a jamais été envisagée alors que ça a été abordé par la conseillère sociale du ministre lors de notre premier entretien bilatéral.

Nous pouvons aborder tous les sujets, sans tabou, mais nous n'accepterons aucun recul social sous prétexte d'harmonisation ou de « dépoussiérage » des textes.

Nous avons vu il y a peu une directive d'un CMG demandant aux employeurs de proratiser les jours ARTT consécutivement aux jours de grèves, ce qui est stupide à deux titres : c'est stupide dans le contexte actuel et c'est stupide car quasiment inapplicable compte tenu du nombre de jours de grève. Puisque certains de vos collaborateurs se posent en parangon de vertu en matière de respect de la réglementation, nous sommes prêts à renégocier l'accord cadre afin que plus aucun agent ne dépasse 1 607 heures de travail effectif dans l'année, quitte pour cela à instaurer l'horaire variable partout, y compris pour les cadres. Et puisqu'il semble si important aux yeux de certains gestionnaires de jouer les incorruptibles en matière de temps de travail, qu'on cesse dès maintenant d'écrêter les jours des agents qui sont déjà à l'horaire variable et qui ont dépassé leur temps de travail pour accomplir leur mission. Vous voyez, pour Force Ouvrière, il y a matière à négocier, mais pour améliorer la vie des agents, et certainement pas pour satisfaire le zèle et la célérité de certains hauts fonctionnaires à obéir à la DGAFP pour garantir leur futur déroulement de carrière. Le respect de la réglementation, ce n'est pas à sens unique.

Nous sommes prêts également à négocier de nouveaux droits et moyens syndicaux, tant il est vrai que votre administration s'est évertuée à les réduire depuis plusieurs années, au nom d'un « retour au droit » là aussi exigé par la DGAFP à laquelle on s'est empressé d'obéir. Mais le retour au droit, que certains ministères que je ne citerai pas ici n'ont pas totalement mis en œuvre après avoir trouvé un terrain d'entente avec leurs organisations syndicales, n'obère pas les possibilités de négocier l'instauration de nouveaux moyens, qui étaient en l'occurrence prévus par les accords de Bercy, que Force Ouvrière, il est vrai, n'a pas signés. Vous reconnaîtrez que, là encore, commencer par réduire les moyens pour discuter de ce sujet avec les organisations syndicales n'est pas de nature à aborder les choses de manière apaisée et constructive.

Et puisque j'aborde la question des moyens syndicaux, comment ne pas, une fois encore, évoquer la question de la fourniture de Smobi aux délégués syndicaux à temps complet tel que cela est prévu depuis de nombreux mois et qui se heurte à l'absurdité abyssale de la gestion du matériel informatique vue par ce ministère. On obtient bien comme prévu les ordinateurs, mais obtenir les clefs « Token » délivrées par d'autres CIRISI que les dits ordinateurs, qui doivent ensuite être configurés par celui qui a délivré l'ordinateur (je sais, c'est dur à suivre), relève du chemin de croix, notamment en administration centrale.

Est-ce qu'un jour ce ministère va se décider à mettre de l'ordre dans sa gestion informatique et rendre la situation lisible et compréhensible par le commun des mortels ? Nous comprenons fort bien les impératifs de sécurité informatique dans un ministère comme le nôtre, mais on ne peut pas, au nom de cette même sécurité informatique, alimenter un système qui finit par se retourner contre les agents.



Et je ne parle pas de la fourniture du matériel informatique pour les personnels en situation de handicap qui confine parfois à la maltraitance. Et là, pour le coup, ni le Délégué National au Handicap ni la DIRISI ne font avancer les choses.

Il est inacceptable de laisser un agent en situation de handicap depuis 6 mois en télétravail permanent parce que cette administration est incapable de l'équiper correctement en matériel informatique. Et sur ce point comme sur tant d'autres, le ministère des Armées est passé maître dans l'art d'appliquer le principe bien connu du « ce n'est pas moi, c'est l'autre ».

Monsieur le Secrétaire Général, il semble que le ministre de la Transformation et de la Fonction Publique ait été frappé d'une soudaine lucidité dans la mesure où il vient de découvrir que nous avons un problème d'attractivité et de fidélisation avec plus de 50 000 postes vacants dans la Fonction Publique. Nous vivons dans une démocratie sociale fabuleuse, sixième puissance économique du monde, où les syndicats ne disent que des bêtises, et où les ministres ont par définition la science infuse et sont la vérité incarnée. Nous n'avons en effet pas attendu qu'un membre de ce gouvernement s'en aperçoive pour dénoncer cette situation. Et lancer des campagnes de communication sur les médias ou dans les cinémas ne suffira pas à améliorer notre attractivité et inciter les agents à rester dans nos établissements.

Il suffit de regarder les salaires d'embauche pour comprendre le peu d'attrait de nos métiers, a fortiori à forte technicité et valeur ajoutée, pour les jeunes diplômés. Et quand on arrive à les recruter, les déroulements de carrière proposés sont tels que les taux d'attrition ne font qu'augmenter. On sait depuis le début de l'ère industrielle que quand l'emploi redémarre dans le secteur privé, les recrutements dans le secteur public sont plus compliqués, et inversement. On le sait, et pourtant on accentue le phénomène par des salaires trop bas et des perspectives d'avancement trop faibles. Il n'y a bien entendu pas que la question du salaire dans la problématique récurrente de l'attractivité et de la fidélisation, mais cela constitue déjà un premier élément sur lequel il faut agir par une politique salariale ambitieuse tant sur la valeur du point d'indice que les grilles indiciaires. A ce titre, les tassements de grille accentuent le sentiment d'écœurement des agents, et les quelques miettes laissées par la clause de revoyure ne suffiront pas à inverser la tendance.

Même si nous privilégions l'augmentation générale des traitements et salaires par notamment l'augmentation du point d'indice, seul levier permettant véritablement de maintenir le pouvoir d'achat, nous ne laissons pas de côté le régime indemnitaire et les mesures catégorielles. Dans cette période de préparation de la Loi de Programmation Militaire, Force Ouvrière rappelle sa revendication d'avoir une vraie lisibilité des mesures catégorielles sur la période de la LPM. Mais sur ce sujet comme sur la question des effectifs, force est de constater que les personnels civils n'ont visiblement pas occupé l'esprit des rédacteurs de la LPM dans la mesure où nous ne sommes cités qu'une seule fois.

Peut-être est-il temps également de redonner de la marge de manœuvre à votre administration en matière d'avancement des agents à travers des ratios pro-pro dignes de ce nom. Mais là encore, cela ne pourra se faire qu'en se libérant du joug de la Fonction Publique qui a fait du nivellement par le bas sa raison d'être. Ce n'est pas à vous, monsieur le Secrétaire Général, que je ferai l'affront de rappeler le fait que nous sommes tenus et contraints par la masse salariale. C'était en l'occurrence tout l'esprit de la LOLF.



Nous avons donc un cadre, alors qu'on nous redonne de la marge de manœuvre à l'intérieur de ce cadre, qu'on nous redonne de la marge pour négocier des taux d'avancement de nature à bâtir de vrais parcours professionnels, qu'on sorte par la même occasion du carcan des REO et qu'on cesse de considérer les départements ministériels comme irresponsables.

C'est dans le même esprit que nous devons réfléchir au meilleur statut pour remplir nos missions. Cessons de positionner des personnels militaires, notamment des commissaires, sur des postes de catégorie A purement administratifs sans aucun caractère opérationnel au nom de l'ancrage des commissaires défendu sur 12 pages dans la dernière revue du SCA. Nous ne sommes pas certains que la « militarité » du SCA passera par un positionnement des commissaires sur des postes d'attachés d'administration ou d'ICD.

Un ex-directeur central du SCA que je ne nommerai pas me disait un jour que les commissaires et les personnels civils avaient un concurrent commun : le militaire d'arme ! J'ai tendance à penser qu'à contrario les personnels civils ont deux concurrents. Etant moi-même convaincu que les commissaires n'ont pas été les perdants de la RGPP, je ne pense pas qu'ils souhaitent qu'on revienne à la situation antérieure à 2010 et la création des GSBdD. Pour ce qui nous concerne, nous défendons les directions de soutien et alertons sur les velléités de certains Etats-Majors de réinternaliser le soutien considérant que seul ce qui leur appartient fonctionne.

Alors, les GSBdD oui, l'ancrage dans les armées et à la DGA oui, mais pas sur des postes de personnels civils. Il y a toujours un moment où il faut choisir son camp !

Positionner les bons statuts sur les bons postes, ça permet aussi bien souvent de répondre aux problématiques de conditions d'emploi. C'est notamment le cas en ce qui concerne les conducteurs dont nous sommes convaincus que la solution réside dans leur intégration dans le corps des ouvriers de l'Etat qui permet de mieux gérer les impératifs horaires et le paiement des heures supplémentaires. En l'occurrence, lorsque l'on évoque le sujet de l'attractivité, rouvrir le chantier des ouvriers de l'Etat afin d'élargir leur champ de recrutement peut constituer une solution pour certains métiers.

Monsieur le Secrétaire Général, un grand chantier relatif à la situation des ICT et TCT est ouvert afin de revoir leurs conditions d'emploi, leurs rémunérations ou encore leurs déroulements de carrière. Pour Force Ouvrière, qui participe pleinement au groupe de travail mis en place par la DGA, ce dossier doit s'inscrire dans une politique RH ministérielle et doit être vu de façon globale afin de mieux définir l'équilibre d'emploi entre les ICT et les ICD. La DGA est bâtie en grande partie sur un modèle RH ayant recours à un nombre significatif d'ICT et il convient de ne pas fragiliser ce modèle, ce qui implique de tout mettre en œuvre pour fidéliser les personnels. Mais on doit réfléchir, à l'instar des autres employeurs du ministère, à un recrutement plus important d'ICD. C'est là tout le challenge qu'il faudra relever.

Je ne terminerai pas mon propos sans évoquer la mise en place des conseils médicaux ministériel et départementaux sur lesquels nous alertons l'administration depuis quelques mois. Ces conseils médicaux sont une des conséquences de la Loi de Transformation de la Fonction Publique qui en modifie la composition, le mode de désignation et le rôle. Alors que tout le monde « se gratte la tête » depuis des mois pour comprendre comment mettre en place ces conseils, voilà qu'on nous demande par l'intermédiaire d'une note de proposer des candidats pour le 25 mai. Face à cette situation, nous vous demandons de détendre quelque peu le calendrier en reportant le dépôt des candidatures au 15 juin.





Comme vous le voyez, monsieur le Secrétaire Général, nous ne manquons pas de revendications, et c'est sur la base de nos revendications que nous nous inscrivons et que nous inscrivons notre démarche. Encore une fois, ce qui vient de se passer dans notre pays est indigne d'une démocratie telle que la nôtre. Mais, loin d'être abattus, loin d'être vaincus, nous sommes plus déterminés que jamais à obtenir des avancées pour les agents dans un réel esprit de négociation.

Mais si la négociation, vue du côté de votre administration, ne consiste qu'à nous retranscrire les positions d'une DGAFP rétive à toute évolution en la matière, autant faire du dialogue social avec ChatGPT. Ça coûtera moins cher et ça ira plus vite ! Si aucune de nos revendications n'est entendue, alors les mêmes causes produiront les mêmes effets et la porte se refermera aussi vite qu'elle s'est rouverte. N'y voyez ni menace ni injonction de notre part, juste le reflet d'une juste colère face à un gouvernement qui ne nous respecte pas. Et nous n'accepterons pas de l'administration ce que nous refusons des politiques. Nous l'exprimerons de la même manière au ministre quand il daignera nous parler. Contrairement à ses prédécesseurs, il ne nous a pas présenté le Projet de Loi de Finances 2023, espérons qu'au moins il nous reçoive pour évoquer la LPM et entendre là aussi nos revendications.

Je vous remercie de votre attention.

Paris, le 11 mai 2023

